

ignorent la loi qu'aucun employé d'un conseil municipal ne peut siéger dans ce conseil.

Mais s'il est établi qu'un membre de la Chambre des Communes ne peut pas seulement siéger et voter en violation de la loi, mais que, lorsque dans l'intérêt public on attire l'attention sur le fait, le gouvernement peut introduire un bill pour exonérer de tout blâme les députés intéressés, ce serait un précédent dangereux pour le pays.

J'espère que le bill ne sera pas adopté. Tout en regrettant que des honorables députés se trouvent dans une position malheureuse, position dans laquelle ils n'avaient pas l'intention de se placer eux-mêmes, je crois qu'ils doivent souffrir de la chose, plutôt que d'établir un pareil précédent.

Je désire aussi attirer l'attention sur le relâchement que l'on remarque dans l'administration des Travaux Publics. Si on eût donné des instructions aux officiers comportant qu'il était contraire à l'acte de faire des contrats avec un membre de cette Chambre ou d'obtenir des approvisionnements d'une maison dont un membre forme partie, on aurait pu éviter beaucoup de désagréments dont nous sommes témoins aujourd'hui.

M. BOWELL—Avant que la Chambre se prononce sur la question, je désire faire quelques remarques, car je suis l'un de ceux qui se trouvent dans la position enviable ou non enviable d'avoir reçu un bref, que ce soit par un délateur de profession, ou par un pirate social, suivant l'expression de l'honorable député d'Hamilton ou de quelque autre.

Quoique j'occupe une position quelque peu semblable, quoique pas tout à fait semblable, à celle de quelques autres honorables députés auxquels des brefs ont été signifiés, je ne crains pas d'aller en cour et de me défendre contre ces "délateurs" ou "pirates sociaux."

Si la vérité était connue, ces délateurs ou "pirates sociaux" ne seraient pas autant à blâmer que des personnes occupant de hautes positions dans le gouvernement de ce pays, et qui ont menacé des membres de la gauche de ce qu'ils feraient ou ne feraient pas s'ils osaient agir suivant ce qu'ils croient

être l'intérêt du pays en exposant l'hypocrisie des promesses que le gouvernement nous a faites dans les trois ou quatre dernières années.

La Chambre a dû être surprise des observations de l'honorable député d'Hamilton. Non content de donner son opinion sur les motifs qui animent l'Opposition dans l'attitude qu'elle se propose de prendre sur cette question, il a déclaré qu'il suffisait à l'Opposition de savoir que le gouvernement allait proposer une loi pour qu'elle votât contre.

Il eût peut-être été plus juste de dire qu'il lui suffisait de savoir qu'une loi était proposée par le gouvernement pour qu'il votât en sa faveur.

L'honorable député d'Hamilton ajouta qu'il était bon qu'un pareil acte fût adopté afin d'empêcher que le cas ne fût renvoyé au comité des privilèges et élections, qui pourrait faire des distinctions regrettables. Pareille imputation adressée au comité ne devrait certainement pas venir de la part de son président.

Je ne comprends pas qu'il soit possible que les honorables membres de ce comité ne soient pas prêts, en toute occasion, de décider chaque question qui leur est soumise suivant son mérite et suivant la loi.

Mais l'honorable député d'Hamilton connaît peut être mieux qu'aucun autre la ligne de conduite que la majorité du comité a l'intention de suivre. Suivant sa propre déclaration, son action dépendra en grande partie de la couleur politique des députés traduits devant le comité et de la nature des cas à décider.

Cet honorable député, en réponse à une observation de l'honorable député de Victoria (M. Cameron), a dit qu'il "rougissait pour sa profession." Un intéressant objet à envoyer à la prochaine exposition de Paris serait une photographie de l'honorable député, qui est un avocat, rougissant à la vue des frais chargés à un client.

L'honorable député d'Hamilton a insinué que l'honorable député de Victoria rougissait de ce que le montant des frais était si peu élevé; c'est probablement le cas, car la chose serait alors plus conforme à ses sentiments.

Je n'ai pas été peu amusé des observations qu'a faites l'honorable député